



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 15369

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les préoccupations exprimées par les professionnels du secteur de l'automobile concernant diverses dispositions relatives à l'emploi des seniors. Il est prévu de taxer les indemnités de mise à la retraite d'office à 25 % en 2008, puis à 50 % en 2009. Une telle mesure risque de mettre en péril l'existence même de milliers de TPE de la branche et des services de l'automobile. En effet, les partenaires sociaux de cette branche ont mis en place, dans les années soixante-dix une indemnité de départ en retraite qui tient compte de l'ancienneté globale dans cette profession, ainsi qu'un dispositif d'indemnisation particulièrement avantageux pour les salariés, en s'appuyant sur une législation qui exonère socialement et fiscalement les indemnités de retraite. Les nouvelles mesures risquent de déstabiliser de nombreuses entreprises qui seront dans l'impossibilité d'embaucher de jeunes salariés pour remplacer ceux partis à la retraite. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15369

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 683

Question retirée le : 6 mai 2008 (Retrait pour cause de question identique)